

COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRESIVAUDAN

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU **29 SEPTEMBRE 2025**Délibération **n° DEL-2025-0325**

Objet: Budget autonome « Assainissement » – Décision modificative n° 02

Nombre de sièges : 74 Membres en exercice : 74

Présents: 47 Pouvoirs: 11 Absents: 0 Excusés: 27 Pour: 58 Contre: 0

Abstention: 0 N'ayant pas pris part au vote: 0

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le

0 0 001, 202**5** et publié le

0 S OCT, 2025

Secrétaire de séance : Damien VYNCK Le lundi 29 septembre 2025 à 18 heures 30, le Conseil communautaire de la communauté de communes Le Grésivaudan s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Henri BAILE, Président. Convocation dûment faite le 23 septembre 2025.

Présents: Cédric ARMANET, Henri BAILE, Michel BASSET, Patrick BEAU, Patricia BELLINI, Claude BENOIT, Zakia BENZEGHIBA, Anne BERGER, François BERNIGAUD, Anne-Françoise BESSON, Clément BONNET, Dominique BONNET, Coralie BOURDELAIN, Jean-François CLAPPAZ, Alexandra COHARD, Roger COHARD, Cécile CONRY, Brigitte DULONG, Christophe DURET, Thierry FEROTIN, Michèle FLAMAND, Pierre FORTE, Martin GERBAUX, Frédéric GLAREY, André GONNET, Annick GUICHARD, Martine KOHLY, Sylvie LARGE, Hervé LENOIRE, Julien LORENTZ, Philippe LORIMIER, Christelle MEGRET, Régine MILLET, Clara MONTEIL, François OLLEON, Claire QUINETTE-MOURAT, Guillaume RACCURT, Franck REBUFFET-GIRAUD, Cécile ROBIN, Olivier ROZIAU, Olivier SALVETTI, Myriam Christophe François STEFANI, SIMONAZZI, SUSZYLO, Françoise VIDEAU, Régine VILLARINO, Damien VYNCK

Pouvoirs: Philippe BAUDAIN à Martine KOHLY, Isabelle CURT à Régine VILLARINO, Agnès DUPON à Olivier SALVETTI, Claudine GELLENS à Françoise VIDEAU, Philippe GENESTIER à Claude BENOIT, Alain GUILLUY à Olivier ROZIAU, Mylène JACQUIN à Régine MILLET, Philippe LECAT à Cécile ROBIN, Marie-Béatrice MATHIEU à Dominique BONNET, Brigitte SORREL à Clément BONNET, Martine VENTURINI à Henri BAILE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Accusé de réception en préfecture 038-200018166-20250929-DEL-2025-0325-DE Date de télétransmission : 06/10/2025 Date de réception préfecture : 06/10/2025

Vu le budget primitif 2025 du budget autonome « Assainissement » voté le 7 avril 2025, Vu la décision modificative n° 1 votée le 30 juin 2025,

Vu l'ajustement du montant des travaux en cours sur les réseaux d'assainissement (2315) et la mobilisation d'un emprunt pour les financer (1641),

Monsieur le Président propose d'adopter la décision modificative n° 02 suivante au budget autonome « Assainissement » :

Chapitre / Article / Analytique / Gestionnaire Le cas échéant : opération / AP.CP	Section d'investissement					
	Dépenses			Recettes		
	BP voté	DM proposée	BP total	BP voté	DM proposée	BP total
23/2315/TVXDEA/ASS Installations matériels et outillages techniques	2 916 148,95 €	3 000 000,00 €	5 916 148,95€			
16/1641/NA/DIV Emprunts				0,00€	3 000 000,00€	3 000 000,00 €
TOTAUX		3 000 000,00€			3 000 000,00 €	

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité cette délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus. Au registre ont signé tous les membres présents. POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME ET EXECUTOIRE

Crolles, le 2 9 SEP. 2825

